

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2019

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Demande présentée par la SARL GRANDE LANDE ENERGIES, dont le siège social est situé 50 ter rue de Malte à Paris (75011), en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de La Selle Craonnaise, et quatre aérogénérateurs sur la commune de Saint-Michel-de-la-Roë, d'une puissance unitaire de 2MW, soit 16 MW au total – courrier de Monsieur le Préfet de la Mayenne en date du 27 décembre 2018, arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 prescrivant l'ouverture d'une nouvelle enquête publique : avis à donner**

Après délibération et vote au scrutin secret, par sept voix pour et zéro contre, le conseil municipal émet un avis favorable en ce qui concerne cette demande.

**Participation de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de fonctionnement de l'école privée « La Providence » de La Guerche de Bretagne Année scolaire 2018/2019**

Pour 3 enfants en maternelle (3 x 624 €) et 14 enfants en élémentaire (14 x 401 €), soit 7 486.00 €.

**Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne - Année scolaire 2018/2019**

Pour 3 enfants en maternelle (3 x 1 427 €) et 5 enfants en élémentaire (5 x 423 €), soit 6 396.00 €.

**Demande de participation financière de la commune de Ballots aux charges de fonctionnement de l'école Lefizellier –année scolaire 2018/2019**

Pour 7 enfants en maternelle (7 x 1 034.02 €) et 2 enfants en élémentaire (2 x 352.91 €), soit 7 943.96 €.

**Demande de participation aux charges de fonctionnement du RPI Saint-Poix/Laubrières –Année 2018/2019-**

Pour 2 enfants en élémentaire (2 x 500 €), soit 1000.00 €.

**Participation de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de fonctionnement des écoles de Cuillé –Année scolaire 2018/2019-**

Ecole privée Jeanne d'Arc pour 2 enfants en maternelle (2 x 600 €) et 1 enfant en élémentaire (1 x 158 €), soit 1 358 €.

Ecole publique Jacques Yves Cousteau pour 2 enfants en maternelle (2 x 974 €) et 1 enfant en élémentaire (1 x 158 €), soit 2 106.00 €

**Participation financière de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de fonctionnement de l'école publique de Saint-Aignan-Sur-Roë –année scolaire 2018/2019**

Pour 1 enfant en élémentaire, soit 394 €.

## **Dispositif argent de poche 2019**

Le conseil municipal reconduit le dispositif argent de poche en 2019 au début du mois de juillet pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans. Il s'agit de petits chantiers de proximité effectués par les jeunes. Ils seront indemnisés dans la limite de 15 € par jeune et par jour. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat entre la commune et chaque jeune.

## **Vote des subventions 2019**

<b>Bénéficiaires</b>	<b>2019 (€)</b>
Musique Saint Baumier	500.00
Club Bon Accueil	155.00
POLLENIZ	188.77
Anciens combattants	65.00
Loisirs et passions	300.00
AFM téléthon 53	75.00
C.A.U.E. de la Mayenne	45.73
UDAF de la Mayenne	120.00
GDON Fontaine	250.00
Secours catholique	50.00
Maison Familiale Rurale Craon	15.00
SPA de la Mayenne (fourrière)	146.19
Chambre des métiers de la Mayenne	30.00
Label Paysage de la Mayenne	50.00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris CNVVF	50.00
L'Outil en Main du Pays Guerchais	30.00
Musique Saint Baumier <b>subvention exceptionnelle</b> pour l'organisation du festival de musique du 14 juillet 2019	1 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 070.69</b>

## **Demande de validation du tracé relatif au nouveau schéma vélo départemental**

En plein essor depuis plusieurs années, le vélotourisme constitue un mode de vacances particulièrement apprécié des consommateurs français et étrangers. Ce phénomène s'accompagne de nouvelles attentes en termes d'itinéraires, d'équipements et de services. C'est pourquoi Mayenne tourisme, conjointement avec le conseil départemental, a proposé un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional. Un des tracés traverse la commune de Fontaine-Couverte. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le tracé du schéma vélo départemental tel qu'il a été proposé.

## **Achat de jeux de plein air**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal retient la société SPORTICAL de Bonchamp Les Laval pour la fourniture et la pose d'une aire sportive. Le montant du devis est arrêté à la somme de 23 000.00 € HT. Il valide par ailleurs l'achat d'une balançoire et d'une structure ludique avec toboggan pour un montant HT de 8 795.00 €

## **Vente de bois**

Le conseil municipal décide de vendre du bois de chauffage à Monsieur LEVEQUE Adrien La Brûlerie à Fontaine-Couverte pour un montant de 1040 €.

Le 05 mars 2019

Le Maire,